



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE
Le 10 juillet 2013

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Resverlogix Corp. (RVX)
Scission (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que, suite à l'annonce d'un plan d'arrangement pour la scission de Resverlogix Corp. (« Resverlogix ») en référence à la circulaire no. 106-13 et à l'avis aux membres no. 149-13 publiés le 3 juin 2013, Resverlogix a émis son estimation de l'allocation proportionnelle du prix de base rajusté de l'action ordinaire Resverlogix avant la scission comme étant : une nouvelle action ordinaire de Resverlogix pour 90,9% et une action ordinaire de Zenith Epigenetics Corp. (« Zenith ») pour 9,1%, basée sur leurs justes valeurs de marché respectives immédiatement après la scission.

Le comité des rajustements dont il est fait référence dans la règle A-9 des règles de la CDCC s'est rencontré le 28 juin 2013 et a déterminé, en se basant sur l'estimation de Resverlogix, que la valeur de l'action ordinaire Resverlogix avant la scission devrait être établie au prix de clôture de l'action à la date d'enregistrement le 31 mai 2013, soit 3,67\$CAD. Le comité des rajustements a déterminé par conséquent que le nouveau livrable par contrat RVX1 serait le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Resverlogix (Symbole: RVX) et une portion en espèces équivalente à 100 unités de Zenith, soit 33,40\$CAD (9,1% de la juste valeur de marché de Resverlogix avant la scission).

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 127-2013